



## Obligation de quitter un local avant la fin du bail

-----  
Par inselberg

Bonjour,

Je suis une entreprise et je loue un emplacement dans un hangar. Mon bail de location est en cours et prévoit une fin en 2027. Cependant, mon propriétaire souhaite vendre le bâtiment et me demande de quitter les lieux.

Je voudrais savoir quels sont mes droits dans cette situation :

Suis-je obligé de quitter le hangar avant la fin de mon bail ?

La vente du bâtiment peut-elle justifier une résiliation anticipée du bail par le propriétaire ?

Quelles démarches puis-je entreprendre pour faire valoir mon droit de rester jusqu'à l'échéance du bail ?

Existe-t-il des indemnités ou compensations auxquelles je pourrais prétendre en cas d'expulsion anticipée ?

Merci par avance pour vos conseils et éclairages.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est bien un bail commercial ?

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31707]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31707[/url]

-----  
Par inselberg

Oui c'est bien un bail commercial

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Tout dépend des termes du bail mais il est rare que le bailleur puisse résilier le bail avant son terme.

-----  
Par yapasdequoi

SAuf si vous trouvez un accord et qu'il vous indemnise suffisamment...